

"LE MOT D'OR" est placé sous le patronage :

- de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
- du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- du Ministère l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- du Ministère de la Culture et de la Communication (Délégation générale à la langue française et aux langues de France),
- du Ministère des Affaires étrangères,
- du Ministère de la Coopération, du Développement et de la Francophonie,
- du Gouvernement du Québec (Office québécois de la langue française),
- de l'Université Senghor d'Alexandrie,
- du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec,
- de l'Alliance Française,
- de l'Alliance Champlain,
- de l'Alliance Internationale,
- de l'Union internationale de la Presse Francophone (UPF),
- d'Arte,
- de TV5,
- de France 5,
- de France 3,
- de RFI,
- de RFO,
- de France Culture,
- et de France BLEU.

"LE MOT D'OR" bénéficie du parrainage :

- des Dictionnaires de référence Le Robert,
- des Éditions Belin,
- des Éditions Foucher,
- de CAMIF Collectivités,
- de la MAIF,
- de l'Institut Géographique National (IGN),
- de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE),
- d'Air France,
- de la Société Française des Traducteurs,
- de la Banca Română pentru Dezvoltare (BRD) - Groupe Société Générale,
- de la Société française de terminologie,
- de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD),
- de Radio DX Auvergne,
- d'Air Tahiti Nui.